



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits chimiques

Question écrite n° 70475

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les dangers de la pratique du jeu « du déodorant ». Cette pratique à risques, qui n'est pas sans rappeler le jeu du foulard, tend à se répandre chez les adolescents. Ces jeunes recherchent une sensation d'ébriété avec des effets similaires à ceux de l'alcool. Or lors de cette pratique, ils inhalent des gaz tel que le butane, très dangereux pour l'organisme, qui conduit à un ralentissement cardiaque instantané voire un arrêt cardiaque. L'inhalation de ces produits chimiques comporte également des effets à long terme, comme la fatigue, la perte de poids, la dépression etc. Cette pratique entraîne des dizaines de décès par an. Dernièrement un enfant de 11 ans a été retrouvé mort après avoir inhalé du déodorant. Compte tenu de l'importance de ce phénomène, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre en matière de sensibilisation et de prévention des enfants mais également des parents.

Texte de la réponse

Des substances volatiles diverses, parmi lesquelles le butane, le propane, l'éther ou le protoxyde d'azote, sont connues pour entraîner, lors d'une inhalation délibérée, un état d'ébriété et d'euphorie qui peut être recherché par certaines personnes. Cependant des effets secondaires graves peuvent survenir : dépression du système nerveux central, asphyxie, troubles du rythme cardiaque, pouvant aller jusqu'au décès. L'intensité des effets dépend du type de produit et de sa composition, de la quantité inhalée, et d'une éventuelle tolérance développée par l'utilisateur avec dans ce cas, une nécessité d'augmenter les doses pour ressentir les mêmes effets. Il apparaît nécessaire de préciser ce phénomène tant en ce qui concerne les produits utilisés que les caractéristiques des personnes qui les utilisent et les conséquences en termes de santé. Une étude a été mise en place récemment dans ce but par les organismes de vigilance sur l'usage récréatif de substances volatiles par inhalation. Il s'agit d'une étude rétrospective menée sur les cas enregistrés depuis le 1er janvier 2000 par les centres antipoison et les centres d'addictovigilance. Des recommandations pour la prévention sont attendues de cette étude qui paraîtra dans le courant de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70475

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9969

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3945